



Je suis harcelée par ma salariée !

Par **Ingrid34**, le **10/12/2011 à 19:01**

Bonjour,

Je vis un enfer avec ma salariée en cui cae (contrat 1 an)

Après avoir passée la période d'essai, baisse de cadence et multiples problemes.

Aurait pu lui envoyer multitude d'avertissements diverses mais l'ai pas fait, l'ai plaint.

Résultat : arret maladie sur arret maladie.

Et le dernier en date : inaptitude/danger immediat (alors qu'elle est en maladie depuis un trimestre entier..)

propositions de reclassement : refusés et donc licenciement qui date d'aujourd'hui.

Et maintenant la voilà en pleine forme,le jour meme : cliente du magasin !!

Je précise juste que je suis pas grande patronne mais à la tête d'une association d'entraide (genre emmaûs). On est pas nombreux : 3 salariés et du coup je suis à la caisse du magasin.

N'existe t'il pas un moyen de ne plus la voir etant donné qu'il y a notion de danger ??

Merci pour vos réponses.

Ingrid, exédée.

Par **Laure11**, le **10/12/2011 à 19:12**

[citation] *etant donné qu'il y a notion de danger ??*

[/citation]

Merci de bien vouloir vous expliquer !

Par **Ingrid34**, le **10/12/2011 à 19:34**

Je vais essayer d'expliquer mieux.

Elle a été déclarée inapte au travail dans l'entreprise car danger immédiat pour sa personne et les tiers, par le medecin du travail.

Autrement dit harcèlement moral.

Je tiens à préciser que c'est pure invention.

Depuis ce matin elle n'est plus salariée de l'entreprise mais elle vient en tant que cliente au

magasin, tenu donc par ceux qui l'ont soi disant harcelée.

Existe t'il un moyen de l'interdire d'accès à l'entreprise (qui est un magasin) et de ne plus avoir à la subir péniblement.

Par **Claralea**, le **10/12/2011 à 20:34**

Non, car ce serait considéré comme un refus de vente. On dirait que vous avez peur d'elle. Ignorez la donc, faites comme si elle n'était qu'une simple cliente, ne vous laissez pas impressionner

Par **miyako**, le **11/12/2011 à 16:28**

Bonsoir,

Si elle porte préjudice au magasin ,vous pouvez porter plainte contre elle ;il vous faut des témoins.Si réellement ,sa présence constitue un danger ,oui ,vous pouvez lui interdire de rentrer .

Amicalement vôtre
suji Kenzo